

COMPTE-RENDU

VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 Décembre 2018

Date d'affichage 11 Décembre 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 5 procurations)

votants 25

Reçu en Sous-Préfecture le 18 décembre 2018
--

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M. GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTTERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ACTUALISATION DU BORDEREAU DE VOIRIE COMMUNALE

Madame Cécile KNITTEL, Maire-Adjoint chargée de l'Aménagement et du Cadre de Vie, informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs applicables aux concessionnaires pour les travaux de reprise de voirie augmentent de l'ordre de 2% pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance de ce bordereau de voirie actualisé et,

Après en avoir délibéré (25 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

A l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le bordereau de voirie communale annexé à la présente délibération, et applicable aux différents concessionnaires,

PREND ACTE que celui-ci s'appliquera du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de La Ferté-Bernard renforce sa politique sportive en faveur du sport en l'élargissant aux sportifs de haut niveau.

Il est évident que par leurs performances et leur valeur d'exemplarité auprès des jeunes, les sportifs de haut niveau contribuent à la valorisation de leur discipline et de leur club.

Ils participent aussi au rayonnement de notre ville en tant que véritables ambassadeurs du sport Fertois à l'extérieur.

Le Maire propose donc de mettre une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau amateurs licenciés au sein d'un club Fertois dans les disciplines olympiques individuelles. Les aides financières s'élèvent de 1 000 € à 3 000 € par athlète selon les modalités citées dans une convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

DECIDE d'accorder une enveloppe globale de 20 000€ annuelle à destination des athlètes de haut niveau pour l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer les conventions avec les Associations sportives
- A régler tous les frais qui en découlent

APPROBATION DE 6 CONVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FUSION HUISNE HABITAT/SARTHE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion Huisne Habitat/Sarthe Habitat, à compter du 1^{er} Janvier 2019, il conviendra au Conseil Municipal d'autoriser la signature des 6 conventions suivantes avant le 31 Décembre 2018 :

- La mise à disposition de locaux techniques
- La mise à disposition de locaux administratifs
- La mise à disposition de matériel et outillage
- La cession d'aires de jeux et mise à disposition de terrains
- L'entretien des espaces verts sur divers sites Sarthe habitat
- L'entretien des espaces verts sur le site « Le Gaillon »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer les 6 conventions en lien avec la fusion Huisne Habitat/Sarthe Habitat avant le 31 Décembre 2018.
- A régler tous les frais qui en découlent

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur le Maire, présente le renouvellement de mise à disposition d'un agent à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition de Madame Hélène BLANCHE auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, pour une durée de 6 mois, à raison de 7 h par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2019

ECOLES PAUL KLEE ET JEAN ROSTAND - LANCEMENT DU MARCHE DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES, TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'amélioration thermique et une mise aux normes électriques dans les écoles Paul KLEE et Jean Rostand.

Afin de réaliser ces projets, une estimation a été faite. Le coût des travaux s'élève à 250 000 € HT hors honoraires, ces derniers sont estimés à 25 500 € HT.

Une procédure de marché public sera lancée, afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux. Il convient également de solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, les fonds Européens Leader et la subvention de la Région susceptibles d'être accordés pour cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A lancer les travaux d'amélioration thermiques et de mise aux normes électriques dans les écoles Paul KLEE et Jean Rostand.
- A lancer la procédure de marché public correspondante
- A solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, les fonds Européens Leader et la subvention de la Région susceptibles d'être accordés pour ce projet.
- A régler toutes les factures qui en découleront.
- A signer tout document visant à la bonne conduite de cette opération.

ENS LES AJEUX : CONVENTION GESTION AVEC LES MFR

La commune de la Ferté-Bernard mène une politique de préservation des milieux naturels situés sur son **ENS** (Espace Naturel Sensible) et, au travers de sa notice de gestion (plan de gestion triennal), souhaite poursuivre différentes actions de valorisation et de gestion.

Monsieur le Maire, propose donc aux Membres du Conseil Municipal un projet de convention avec les MFR du Bois des Haies. Celle-ci définira un partenariat dans le cadre de la Gestion de l'**E**space Naturel Sensible des Ajeux.

Cette convention intégrera des travaux de génie écologique, des animations et un suivi d'espèces patrimoniales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer la convention de partenariat avec les MFR à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 2 ans.
- A régler les frais qui en découleront (soit 5400 €/an, payable en 12 mensualités de 450€).

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : SOINS INFIRMIERS À DOMICILE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur GUESNE, Conseiller, rappelle au Conseil Municipal que le Service des Soins à Domicile et le Centre Communal d'Action Sociale utilisent certains locaux appartenant à la Mairie et qu'ils bénéficient de l'électricité ainsi que du chauffage. Par ailleurs, le téléphone est avancé par la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

FIXE, pour l'année 2019, la participation du :

- **Le Centre Communal d'Action Sociale : 2 189 €**
 - o Fournitures administratives : 731 €
 - o Frais postaux et télécommunications : 1 458 €

- **Le Service des Soins Infirmiers à Domicile : 14 570 €**
 - o Loyer : 4 080 €
 - o Entretien et réparations : 6 930 €
 - o Frais postaux et télécommunications : 1 090 €
 - o Electricité : 1 030 €
 - o Fournitures administratives : 830 €
 - o Produits d'entretien : 610 €

FOURNITURES SCOLAIRES, ANNEE 2019

Monsieur Daniel GUEDET, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il y a lieu de fixer le montant de la bourse scolaire permettant aux écoles l'achat de petites fournitures pendant l'année.

Il propose de fixer cette participation, pour l'année 2019, à :

- 27,58 € par élève pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.
- 39,83 € par élève pour les enfants scolarisés en classe d'inclusion.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

DECIDE de fixer le montant de la bourse scolaire, pour l'année 2019, à :

- 27,58 € par élève pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.
- 39,83 € par élève pour les enfants scolarisés en classe d'inclusion.

LFBUS : NOUVELLES MODALITES APPLICABLES AU 2 JANVIER 2019

Monsieur le Maire rappelle que depuis son lancement en janvier 2017 et malgré une adaptation du service en 2018, le service de transport urbain LFBUS ne répond pas aux attentes des Fertois et des Fertaises en termes de mobilité urbaine.

Il a été constaté que le nombre d'utilisateurs hebdomadaire est très limité. Toutefois, il n'est pas question de ne pas tenir compte de l'isolement de certaines personnes qui n'ont pas d'autres possibilités de transport pour se déplacer sur notre territoire.

Monsieur le Maire propose de maintenir un service de transport le mercredi après-midi sur les 2 lignes existantes et aux horaires identiques, gratuitement. Ce choix du mercredi a été fait suite à l'analyse des chiffres sur l'utilisation du service, le mercredi étant le jour le plus utilisé.

Il pourrait être également déplacé l'arrêt de la Rue de Louth en le positionnant à proximité immédiate du Pôle Simone Veil.

Le coût annuel que supporterait la Ville s'élèverait à 7 540 € HT pour les 52 mercredis de l'année. Soit 145€ par demi-journée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

DECIDE de retenir les nouvelles modalités pour le service de transport LFBUS, qui seront effectives le 2 Janvier 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer tous documents visant à la réalisation de ce projet
- A régler tous les frais qui en découlent

MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Monsieur le Maire, présente les mises à disposition ou renouvellement de plusieurs agents auprès des Soins Infirmiers à Domicile à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 contre – 0 abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Signer les conventions de mise à disposition des agents cités ci-dessous à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 3 ans auprès des Soins Infirmiers à Domicile :
 - ❖ Mme Régine VINET à hauteur de 10% de son temps de travail
 - ❖ Mr David CHALLENGE à hauteur de 5% de son temps de travail
 - ❖ Mme Bénédicte DUGAST à hauteur de 85% de son temps de travail

NOUVELLE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT CAUE : ELABORATION D'UN PLAN GUIDE

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal un projet de convention d'accompagnement établie par le CAUE de la Sarthe. Cette convention permettra de définir les actions d'amélioration du cadre de vie des Fertois avec comme objectif l'élaboration d'un plan guide avec une vision à 20 ou 30 ans du devenir de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer la convention d'accompagnement établie par le CAUE de la Sarthe.
- A régler tous les frais qui en découleront.

STATION « LA BARQUE » : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE POUR UNE NOUVELLE STATION

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable des territoires de la Ferté-Bernard et Cherré, un rapport avait été présenté en mai dernier afin d'expliquer le projet de construction de la nouvelle station de production d'eau potable.

Il convient donc de se prononcer sur le lancement officiel de ce projet et ainsi nous permettre de retenir un assistant à maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A lancer la consultation afin de retenir un assistant à maître d'ouvrage pour le projet de construction de la nouvelle station.
- A signer tout document relatif à ce projet
- A régler les frais qui en découleront

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subventions exceptionnelles ont été formulées auprès des services municipaux. Il s'agit des associations suivantes :

- Association Acheter Fertois – (pour le Noël 2018) : 8 510 €
- Association VSF Athlétisme – (Pré France 2019 Cross-Country) : 3 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à verser les subventions suivantes :

- Association Acheter Fertois – (pour le Noël 2018) : 8 510 €
- Association VSF Athlétisme – (Pré France 2019 Cross-Country) : 3 000 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE de procéder aux modifications suivantes, avec effet au 1^{er} janvier 2019 :

- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet 22h45/sem.
- Création d'un poste de praticien généraliste à temps non complet 4h/sem.
- Création de 2 postes de praticiens généralistes à temps non complet 14h/sem.
- Création de 1 poste de praticien généraliste à temps non complet 17h30/sem
- Suppression de 2 postes de praticiens généralistes à temps non complet 12.25h/sem.
- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet.
- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des Techniciens à temps complet.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : RECUPERATION AUPRES DES LOCATAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel de remboursement de frais relatif à la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères doit être effectué auprès des locataires occupant des bâtiments communaux.

Les locataires suivants sont concernés et devront s'acquitter de la taxe suivante :

TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES **ANNEE 2018**

Nom du locataire	Adresse	Montant taxe à appeler colonne OM Taxes foncières
Pelois Denis	Chemin de la Barque	66 €
Emeraude voyages	5, promenade du petit mail	48 €
Sarl BC	1 place de la République	368 €
Audilab	17 rue Denfert Rochereau	149 €
Morais Ildio	14, rue d'huisne	204 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A demander le remboursement de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères aux locataires occupant des bâtiments communaux comme suit :

Nom du locataire	Adresse	Montant taxe à appeler colonne OM Taxes foncières
Pelois Denis	Chemin de la Barque	66 €
Emeraude voyages	5, promenade du petit mail	48 €
Sarl BC	1 place de la République	368 €
Audilab	17 rue Denfert Rochereau	149 €
Morais Ilidio	14, rue d'huisne	204 €

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX 2020

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal du projet d'enfouissement des réseaux de la Rue Léo Delibes et Jean Courtois. Par courrier du 6 Juillet dernier, le département de la Sarthe a été saisi de notre candidature afin de s'inscrire dans la planification départementale.

Une aide est susceptible de nous être accordée. Un dossier doit être déposé. Pour ce faire, il convient donc de lancer une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre pour définir tous les travaux connexes qui seront menés pour ce programme d'enfouissement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A lancer la consultation afin de retenir un maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement.
- A signer tout document relatif à ce projet
- A régler les frais qui en découleront
- A déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du Conseil Départemental.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION - C.C.A.S., Régie Autonome « la Scène Fertoise », O.M.S.L.

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Budget Primitif de la ville ne sera pas voté au 31 décembre prochain,

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Autonome « la Scène Fertoise » et de l'Office Municipal des Sports et Loisirs, d'autoriser le versement d'une partie de la subvention 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints

- A verser par anticipation, à hauteur de 25 % de la subvention allouée en 2018, les sommes suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale 97.500 €
- Régie Autonome « la Scène Fertoise » 72.500 €
- Office Municipal des Sports et Loisirs 11.500 €

VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS

VU le Budget Primitif 2018,

Considérant la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

APPROUVE les virements et augmentations suivants :

Budget VILLE

VIREMENTS DE CREDITS

Dépenses +	Dépenses -
Investissement	
0,20 c/ 2051 progr. 00310 PASRAU Paye 180	0.1 c/ 020 dépenses imprévues 2 780
0,20 c/ 21578 progr. 00333 Lame à neige 2 600	0.20 c/ 2188 progr. 00307 Mairie 500
1,10 c/ 2315 progr. 00355 Achat enregistreur Vidéoprotection 500	
01 c/ 204412 Subvention nature, organismes publics 5 200	

AUGMENTATIONS DE CREDITS

Dépenses +	Recettes +
Investissement	
4,11 c/ 2188 progr. 00329 2 radians complets Olympe 17 300	0.1 c/ 10222 FCTVA 20 670
4,11 c/ 1328 Annulation TR FFBadmington 3 370	01 c/ 2111 Terrains nus 5 200

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2019

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les tarifs des activités municipales de la ville pour l'année 2019.

Après avoir pris connaissance des propositions,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (22 Pour – 0 contre – 3 abstentions),

APPROUVE les tarifs des activités municipales de la ville, annexés à la présente délibération, avec effet au 1^{er} janvier 2019.